

CHERS COLLÈGUES,

AVANT DE DONNER LA PAROLE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL, JE VOUDRAIS AUJOURD'HUI, EN QUELQUES MOTS, DRESSER UN BILAN DE CETTE PREMIÈRE ANNÉE DU PARLEMENT EUROPÉEN ÉLU AU SUFFRAGE UNIVERSEL.

LA TÂCHE DE NOTRE PARLEMENT ÉTAIT IMMENSE. ELLE A LARGEMENT ÉTÉ ACCOMPLIE.

EN PREMIER LIEU DANS L'EXERCICE DE NOTRE MISSION CONSULTATIVE : DU 17 JUILLET 1979 AU 27 JUIN 1980, LE PARLEMENT EUROPÉEN A ÉTÉ SAISI DE 161 CONSULTATIONS NOUVELLES, AUXQUELLES S'AJOUTAIENT PRÈS DE 40 RAPPORTS EN INSTANCE DU PARLEMENT PRÉCÉDENT.

PENDANT CETTE PÉRIODE, NOTRE ASSEMBLÉE, QUI A SIÉGÉ 59 JOURS RÉPARTIS EN 14 SESSIONS, A RENDU 143 CONSULTATIONS (Y COMPRIS LES PROCÉDURES SANS RAPPORT), AUXQUELLES S'AJOUTENT 44 RAPPORTS D'INITIATIVE.

CES CONSULTATIONS ONT D'ABORD PU ÊTRE RENDUES GRÂCE AU TRAVAIL DES COMMISSIONS, QUI ONT SANS RETARD ÉLABORÉ DES RAPPORTS. AINSI, AU 30 JUIN 1980, ON NE COMPTAIT QUE 41 DEMANDES DE CONSULTATIONS EN INSTANCE DEVANT LES COMMISSIONS. S'IL EST VRAI QUE CELLES-CI SONT SAISIES DE 380 DEMANDES DE RAPPORTS, IL S'AGIT, DANS UNE PROPORTION DE PRÈS DE 90 %, NON DE DEMANDES D'AVIS ÉMANANT DU CONSEIL, MAIS DE RÉOLUTIONS DÉPOSÉES À L'INITIATIVE DES PARLEMENTAIRES EN VERTU DE L'ARTICLE 25 DU RÈGLEMENT, DE RAPPORTS D'INITIATIVE ET DE PÉTITIONS.

AINSI, CONTRAIREMENT AUX INQUIÉTUDES QUI ONT PU ÊTRE EXPRIMÉES, IL EST CLAIR QUE LE NOUVEAU PARLEMENT A ACCOMPLI SA MISSION SANS RETARDER LE TRAVAIL LÉGISLATIF DE LA COMMUNAUTÉ. CECI EST D'AUTANT PLUS À NOTER QUE LE NOMBRE DES SAISINES DU CONSEIL A ÉTÉ ÉLEVÉ À LA FIN DE L'ÉTÉ DERNIER, CAR BEAUCOUP DE SAISINES AVAIENT ÉTÉ RETARDÉES DANS L'ATTENTE DE L'ÉLECTION DU PARLEMENT.

JE RENDS HOMMAGE PARTICULIÈREMENT AU TRAVAIL DES COMMISSIONS QUI ONT TENU DEPUIS LEUR INSTALLATION 264 RÉUNIONS, SOIT EN MOYENNE MOITIÉ PLUS QUE LORS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES. À CELA, S'AJOUTENT LES RÉUNIONS DE LA COMMISSION AD HOC POUR LES DROITS DE LA FEMME QUI, POUR SES MEMBRES, VIENNENT S'AJOUTER À LEUR PROPRE CHARGE DE TRAVAIL EN COMMISSION.

LA PARTICIPATION CONSTANTE ET ASSIDUE DES MEMBRES AUX RÉUNIONS DES COMMISSIONS, QUI A PERMIS À CELLES-CI DE TRAVAILLER EN PROFONDEUR, TÉMOIGNE DE LA CONSCIENCE QUE CHACUN AVAIT DE SA MISSION À L'ÉGARD DES CITOYENS QUI NOUS ONT ÉLUS.

À CET ÉGARD, JE CROIS QU'IL EST IMPORTANT, COMME CERTAINS DE NOS COLLÈGUES L'ONT ENCORE SOULIGNÉ HIER, QUE NOS COMMISSIONS SE TIENNENT PARTICULIÈREMENT INFORMÉES DES SUITES DONNÉES PAR LA COMMISSION ET LE CONSEIL AUX AVIS QUE NOUS EXPRIMONS, AFIN QUE TOUT LE PARLEMENT PUISSE VEILLER À LA PORTÉE DES CONSULTATIONS QUE NOUS RENDONS.

PLUS QUE PAR LE PASSÉ, LES COMMISSIONS ONT EU RECOURS À LA FORMULE DES AUDITIONS PUBLIQUES. DE TELLES AUDITIONS ONT MONTRÉ QUE, BIEN ORGANISÉES ET PRÉPARÉES, ELLES POUVAIENT PERMETTRE AU PARLEMENT D'AVOIR UN IMPACT REMARQUABLE AU PLAN DE L'OPINION.

PAR AILLEURS, LE PARLEMENT EUROPÉEN A CLAIREMENT MONTRÉ QUE, FORT DE LA LÉGITIMITÉ QUE LUI CONFÉRAIT SON ÉLECTION AU SUFFRAGE UNIVERSEL, IL ENTENDAIT POSER LES QUESTIONS POLITIQUES FONDAMENTALES POUR L'AVENIR DE LA COMMUNAUTÉ. IL L'A FAIT EN PARTICULIER LORS DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET POUR 1980, EN UTILISANT POUR LA PREMIÈRE FOIS SON DROIT DE REJET GLOBAL. INDÉPENDAMMENT DU CONTRÔLE AINSI EXERCÉ PAR LA VOIE DE L'AUTORISATION BUDGÉTAIRE, LES PARLEMENTAIRES ONT LARGEMENT FAIT USAGE DES POSSIBILITÉS QUI LEUR SONT OFFERTES PAR LE MOYEN DES QUESTIONS.

CERTES, IL N'A ÉTÉ POSSIBLE D'INSCRIRE À L'ORDRE DU JOUR QU'UN NOMBRE DE PLUS EN PLUS LIMITÉ DE QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT. CECI NOUS A CONDUITS À EN RECHERCHER LA TRANSFORMATION EN QUESTIONS POUR L'HEURE DES QUESTIONS OU EN QUESTIONS ÉCRITES. IL EST VRAI QUE LE NOMBRE DES QUESTIONS POSÉES NE PERMET PAS TOUJOURS D'EN OBTENIR LE TRAITEMENT EN TEMPS UTILE À L'HEURE DES QUESTIONS, OU CONDUIT LE CONSEIL ET LA COMMISSION À NE TRANSMETTRE LEUR RÉPONSE QU'AVEC RETARD. MAIS NOUS DEVONS VEILLER À FAIRE LE MAXIMUM POUR ASSURER LA VITALITÉ ET L'EFFICACITÉ DE CES PROCÉDURES, QUI SONT POUR LES PARLEMENTAIRES UN MOYEN TRÈS EFFICACE D'EXERCER LEUR MISSION DE CONTRÔLE DE FAÇON PERMANENTE.

LE PARLEMENT EUROPÉEN A ACCORDÉ UNE IMPORTANCE ACCRUE AUX PROBLÈMES DE LA COOPÉRATION POLITIQUE, EN S'ATTACHANT À DÉBATTRE AVEC LE CONSEIL DES GRANDS ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX. EN OUTRE, IL A CONSACRÉ NOMBRE DE SES DISCUSSIONS D'URGENCE À L'ÉVOCATION DES ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME.

SOUÇIEUX DE L'OUVERTURE DE LA COMMUNAUTÉ SUR LE MONDE, LE PARLEMENT A CONSTITUÉ, AVEC LES PAYS TIERS, DES DÉLÉGATIONS QUI NOUS ONT DÉJÀ PERMIS DE DÉVELOPPER NOS CONTACTS AVEC CERTAINS DE NOS GRANDS PARTENAIRES, NOTAMMENT LES ÉTATS-UNIS, LE CANADA ET LA CHINE. DANS LE MÊME TEMPS

IL A RESSERRÉ SES LIENS AVEC LES INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES DES PAYS ACTUELLEMENT EN NÉGOCIATION D'ADHÉSION, DONT LES REPRÉSENTANTS SERONT APPELÉS À SIÉGER AVEC NOUS. AINSI NOTRE PARLEMENT A-T-IL CONTRIBUÉ À MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE RÔLE QUE PEUT JOUER DANS LE MONDE UNE EUROPE UNIE, INDÉPENDANTE ET DÉMOCRATIQUE.

DANS LE CADRE DES INSTITUTIONS MISES EN PLACE PAR LA CONVENTION DE LOMÉ, LE PARLEMENT EUROPÉEN A POURSUIVI LES RELATIONS TRÈS ÉTROITES QU'IL A NOUÉES AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS A.C.P. AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE. LE SUCCÈS DE CETTE ASSEMBLÉE EST LARGEMENT DÛ AUX TRAVAUX DU COMITÉ PARITAIRE QUI, RÉUNI À LUXEMBOURG, PUIS À ARUSHA, A FAIT PREUVE DE PART ET D'AUTRE D'UN DYNAMISME ET D'UNE VOLONTÉ DE COOPÉRATION REMARQUABLE.

LE PARLEMENT NOUVELLEMENT ÉLU A, DÈS LE DÉBUT, ENGAGÉ SON ACTIVITÉ DANS LE SOUCI DE FAIRE PROGRESSER LA COMMUNAUTÉ DE CONCERT AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS.

NOUS NOUS FÉLICITONS DU CONCOURS QUE LA COMMISSION A ACCORDÉ À NOS TRAVAUX, EN PARTICIPANT TANT À NOS SÉANCES PLÉNIÈRES QU'À NOS COMMISSIONS OU AUX RÉUNIONS DE DÉLÉGATIONS. NOUS SOUHAITONS À L'AVENIR QUE CE DIALOGUE SOIT APPROFONDI, POUR PERMETTRE DE PRENDRE EN COMPTE ENCORE DAVANTAGE LES PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES PAR LE PARLEMENT.

NOUS AVONS ESTIMÉ IMPORTANT QUE LE PRÉSIDENT DU CONSEIL PARTICIPE NON SEULEMENT À NOS SESSIONS, MAIS AUSSI À PLUSIEURS REPRIS, À DES RÉUNIONS DE NOS COMMISSIONS. LE PARLEMENT REGRETTE CEPENDANT QUE LE CONSEIL NE LUI AIT PAS TOUJOURS ACCORDÉ L'ATTENTION REQUISE PAR L'IMPORTANCE DU DÉBAT ET N'AIT PAS ENGAGÉ AVEC LUI UNE COOPÉRATION PLUS OUVERTE ET PLUS ENTIÈRE.

LE PROGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE EXIGE, EN PARTICULIER DANS LES MOMENTS DIFFICILES QUE NOUS TRAVERSONS, QUE LES INSTITUTIONS OEUVRENT EN COMMUN, DANS LE PLEIN RESPECT DE LA VOCATION DE CHACUN. NOUS SOUHAITONS À CET ÉGARD QUE LE CONSEIL PRENNE PLEINEMENT CONSCIENCE DE L'ENRICHISSEMENT QU'A CONSTITUÉ POUR LA COMMUNAUTÉ L'ÉLECTION DE SON PARLEMENT AU SUFFRAGE UNIVERSEL. TEL EST LE VOEU QUE J'EXPRIMERAI AU SEUIL DE CETTE SECONDE ANNÉE.